

Au Conseil intercommunal du SIDERE

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 05/2021-2026 du comité de direction (CODIR) du SIDERE relatif à la rétribution des jetons de présence du Comité de Direction et du Conseil intercommunal pour la législature 2016 – 2021.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission des Finances du SIDERE s'est réunie en séance le mercredi 10 novembre 2021 à 16h30 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents tous les membres de la Commission des Finances, soit :

Madame Valérie Schlup, Commune de Rolle
Messieurs Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel
Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle
Andreas Meyer, Commune de Féchy
Raphaël Gonzalez, Commune de Bougy-Villars (rapporteur)

Sont également présents, M. François Delafoge, président du CoDir du SIDERE, M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE et M. Thierry Cuénod, Chef de service du SIDERE.

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

Commentaires :

Le CODIR présente un préavis concernant la rétribution des jetons de présence du comité de direction, du Conseil intercommunal et de la secrétaire du Conseil Intercommunal pour la législature 2021 - 2026.

Etant donné que les travaux envisagés pour cette nouvelle législature vont dans la même ligne que la précédente et que les jetons de présence ont déjà été augmentés pour la législature 2011 - 2016, le CODIR, d'entente avec le bureau du Conseil intercommunal, envisage de ne pas modifier les jetons de présence.

Au terme de ce rapport, la CoFin remercie le CODIR pour les explications fournies au fur et à mesure des questions qui ont été posées.

La Commission adhère à l'unanimité de ses membres aux conclusions émises par le CODIR.

CONCLUSIONS

La Commission des finances, à l'unanimité, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- Vu le préavis N° 05/2021-2026 du Comité de Direction concernant la rétribution des jetons de présence ;
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

D'accepter la rétribution des jetons de présence pour la législature 2021 - 2026 telle que proposée par le Comité de Direction.

Perroy, le 29 novembre 2021

Pour la Commission des finances

Valérie Schlup

Hans-Peter Brunner

Steve Jaquier

Andreas Meyer

Raphaël Gonzalez (rapporteur)